

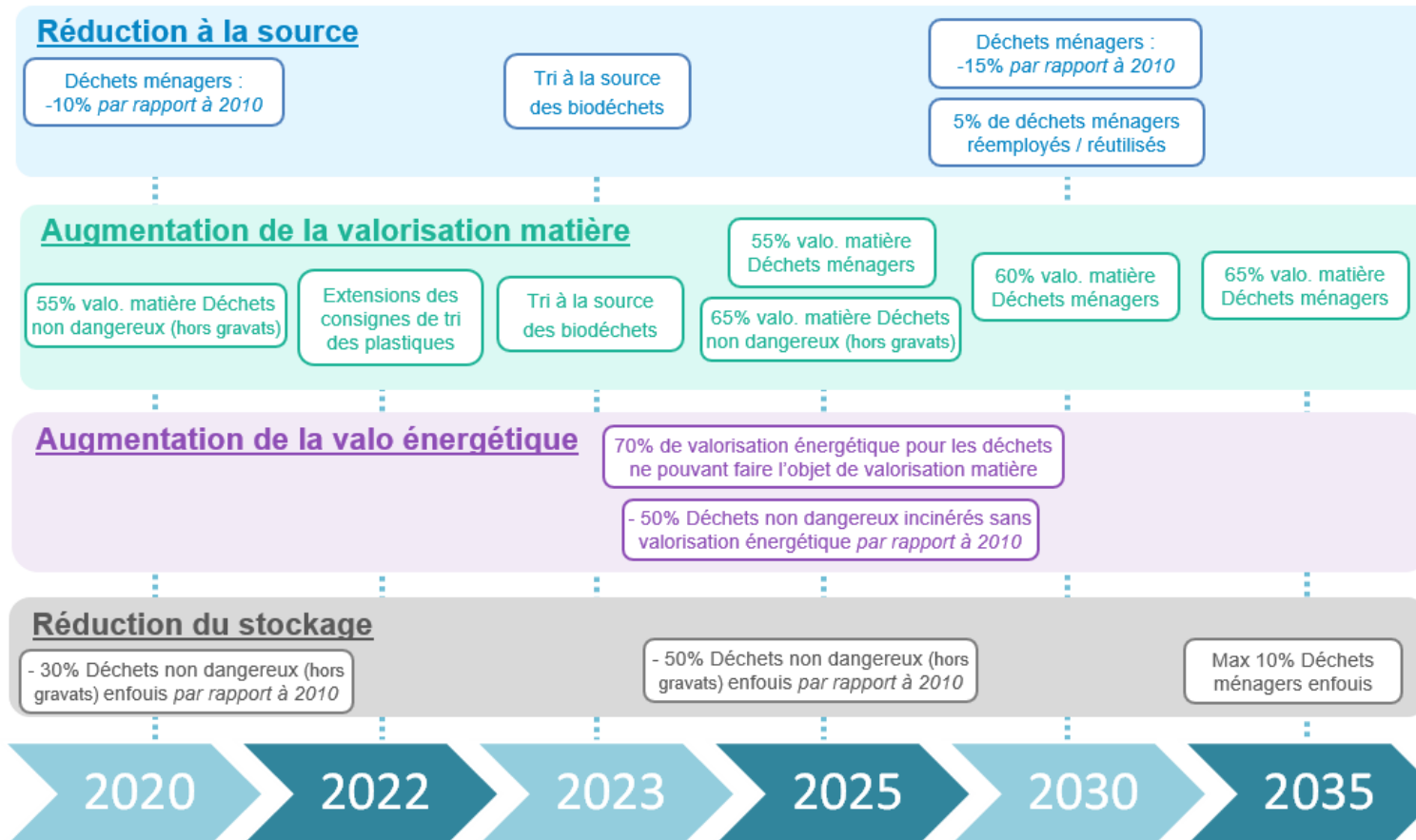
RESTITUTION de la démarche de concertation

SUR LA RÉDUCTION
ET LA VALORISATION
DES DÉCHETS SUR
NOTRE TERRITOIRE



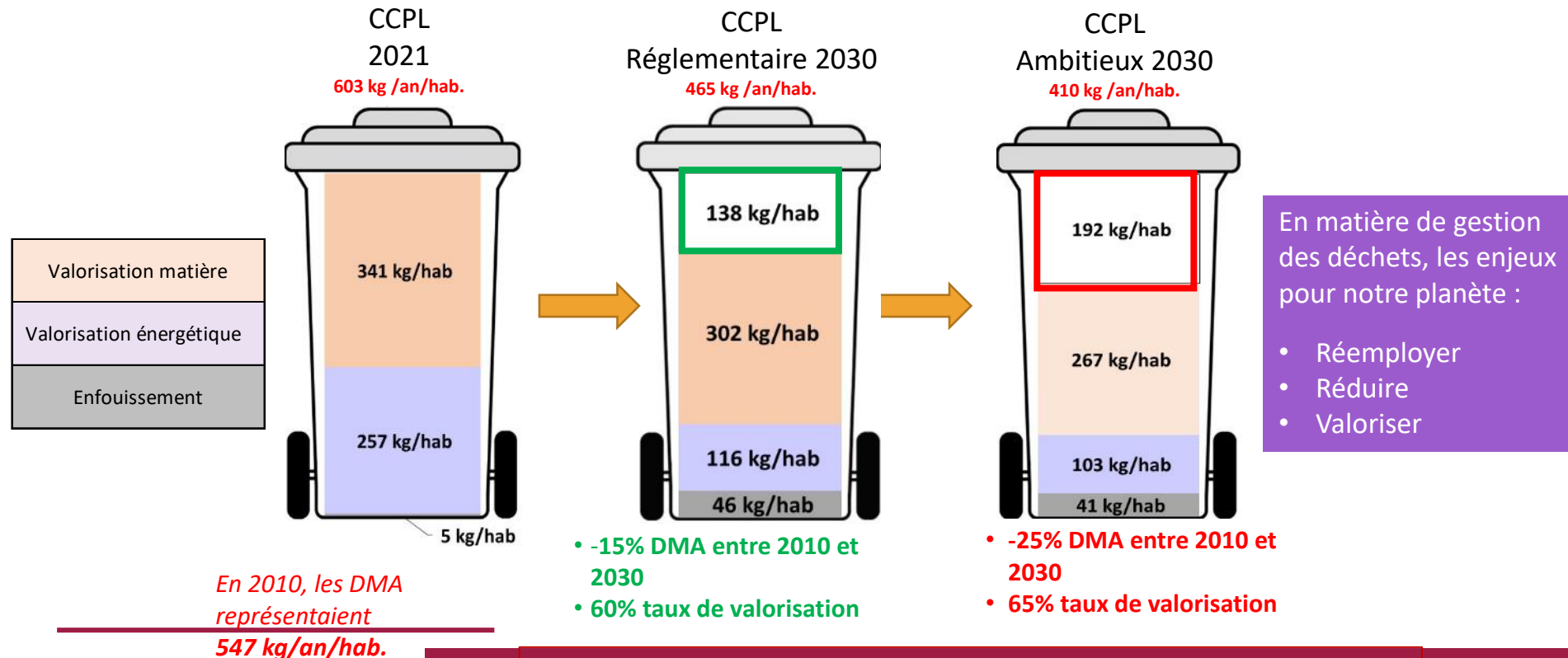
1- Performances : prévention et valorisation

● **La réglementation liée au volet « performances » :**



1- Performances : prévention et valorisation

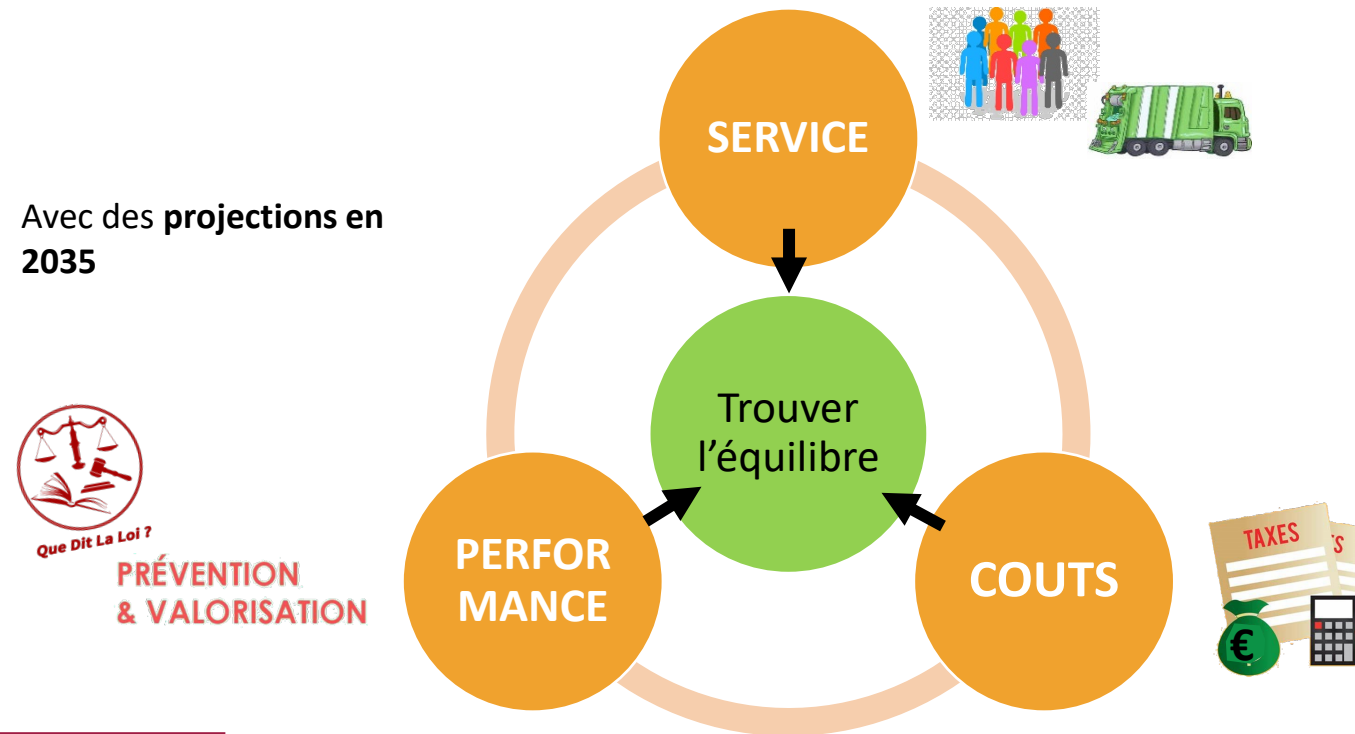
● **La réglementation liée au volet « performances » :**



**A minima : - 138 kg / hab / an de DMA d'ici 2030
Soit une réduction de 20 kg / hab. / an chaque année jusque 2030**

L'élaboration d'un schéma stratégique pour la CAPSO

- L'enjeu du schéma stratégique se résume en un triptyque :



Pour ce faire : une étude en 2 étapes visant à aboutir à un plan d'actions à horizon 2035.



1 / Simulations des conséquences de la feuille de route retenue

Synthèse du scénario à privilégier au regard de la concertation

Scénario réglementaire

Scénario ambitieux

Prévention

Regard :

- Les participants ont exprimé une attente importante sur la création de ressourceries, sur les actions d'accompagnement à la réduction de la production de déchets et particulièrement sur le compostage à destination des usagers vivant en logement collectif.

X

Adapter le service à l'utilisateur

Regard :

- Les participants ont exprimé une attente dépassant le scénario ambitieux, excepté sur la réduction de la fréquence de collecte des OM.

X

Tarifification

Regard :

Plusieurs craintes exprimées quant à la mise en œuvre de la TI :

- Baser la TI sur un système de récompense plutôt que de sanction.
- Prendre en compte la solidarité.
- Attention aux dépôts sauvages.

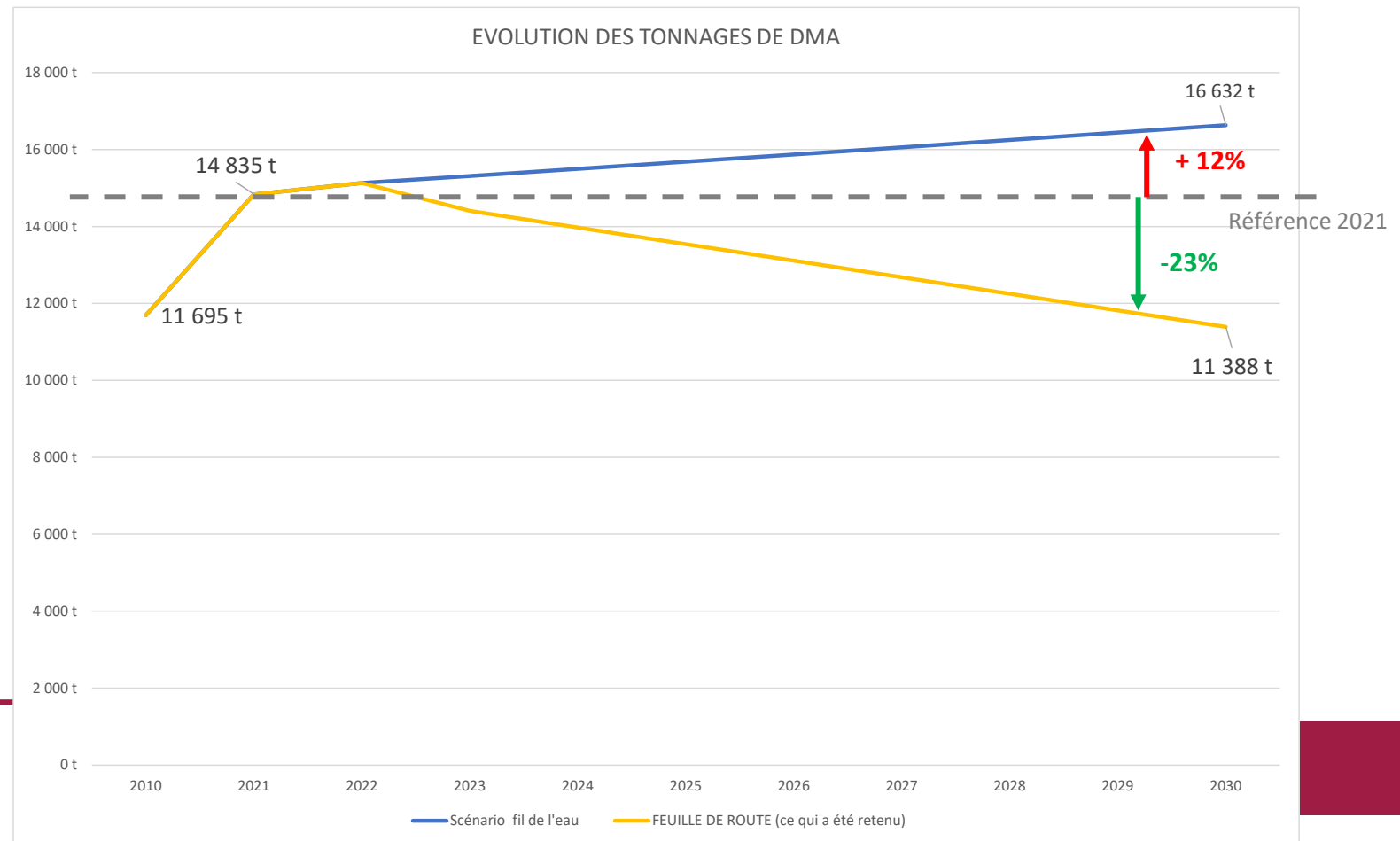
X



1- La feuille de route définie



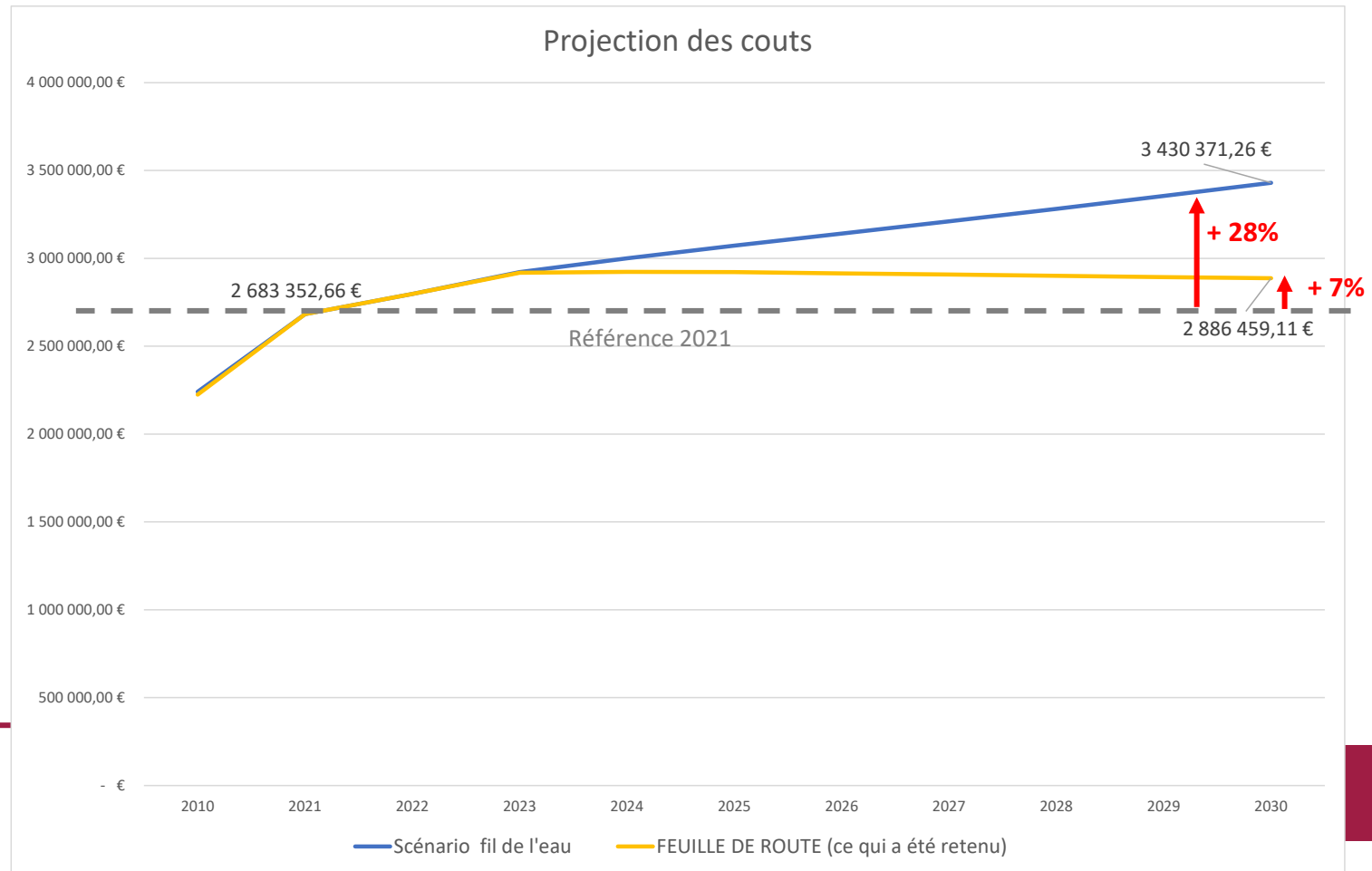
Simulation de l'impact sur les tonnages de DMA:



2- La feuille de route définie



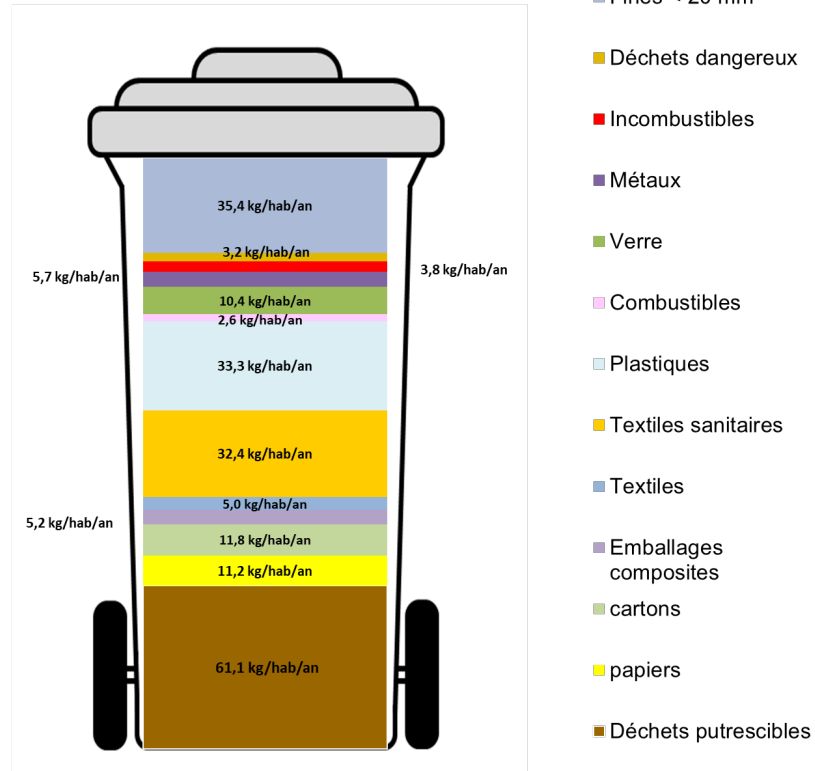
Simulation de l'impact sur les dépenses du service :



1- La feuille de route définie - Caractérisation OMr

• Synthèse sur les gisements présents dans les OMR de la CCPL :

Composition moyenne d'une poubelle OMR



Les flux valorisables*

163 kg/hab.

- En gestion des biodéchets : 77 kg
- Dans la CS actuelle : 34 kg
- Avec l'ECT : 25 kg
- Dans le verre : 10 kg
- En déchèterie : 16 kg (yc textile)

Les flux prévention*

146 kg/hab.

- Gestion de proximité des biodéchets : 40 kg
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : 21 kg
- Eco-consommation (↘ d'emballages) : 53 kg
- Eco-consommation (↘ des papiers) : 5 kg
- Stop pub : 2 kg
- Réemploi : 6 kg
- Textile sanitaire lavable : 16 kg
- Eco-consommation (↘ produits dangereux) : 3 kg

Les OM résiduelles

74 kg/hab.

* Attention : certains flux sont à la fois « valorisables » et/ou susceptibles de faire l'objet d'actions de prévention (exemple des imprimés publicitaires)

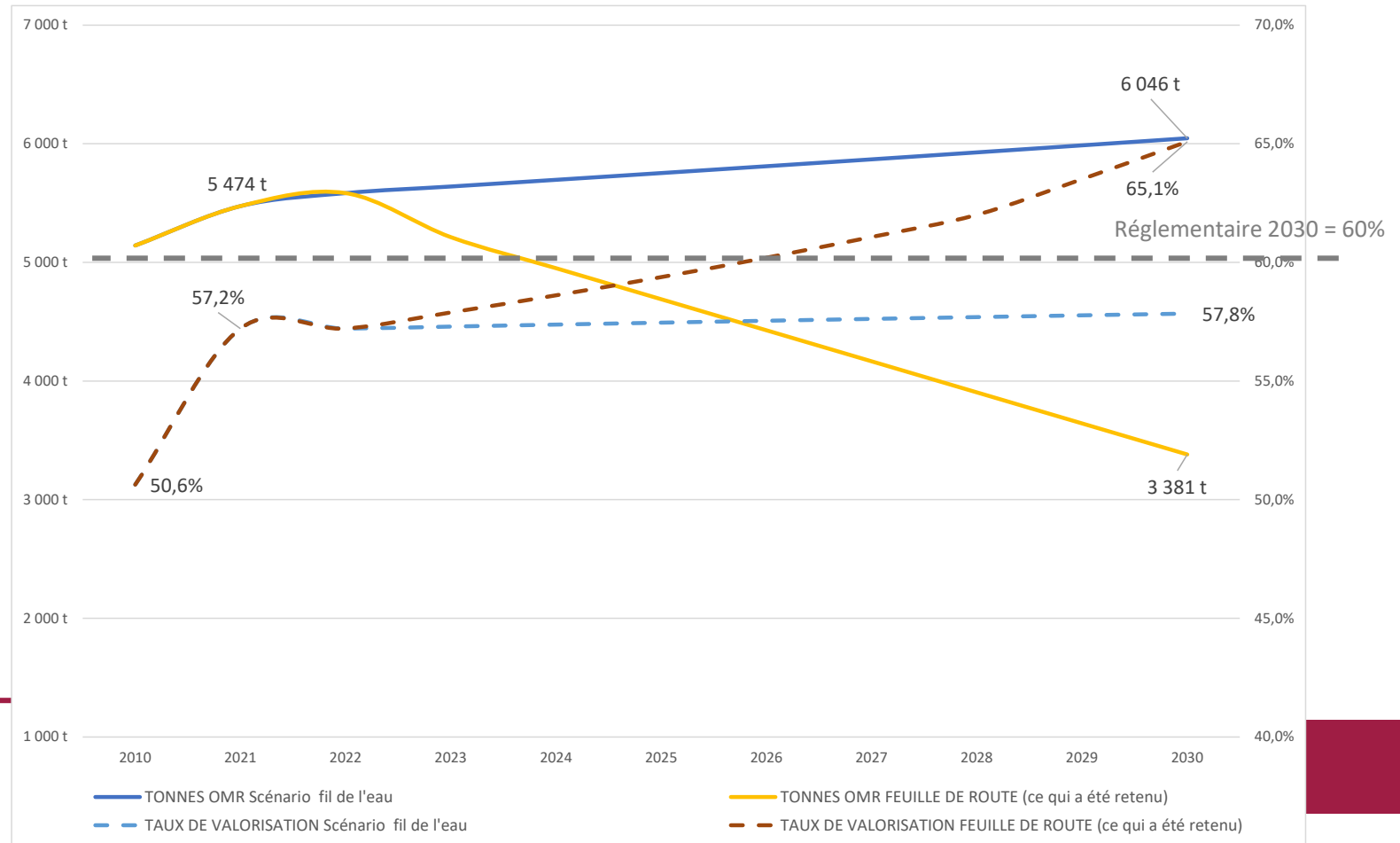
Environ **66%** de la poubelle moyenne OMR est valorisable et/ou peut faire l'objet de prévention.



1- La feuille de route définie



Simulation de l'impact sur les performances du service :



CONCERTATION



Acte 1

Ateliers, questionnaires, rencontres



Les chiffres clés de la démarche de concertation

458

Nombre de réponses au questionnaire en ligne

1 ATELIER

19

Nombre de participants lors de l'atelier de concertation

34 rencontres

264

Nombre d'habitants rencontrés sur l'espace public

1 temps de restitution





Regard sur les participants aux ateliers de concertation

Les participants aux ateliers de concertation étaient majoritairement des usagers déjà sensibles aux questions de réduction et de tri des déchets.

Les rencontres citoyennes ont permis de rencontrer un autre public, moins avisé.



Choix d'un scénario au regard de la concertation citoyenne



Acte 2

3 COMITES DE CONCERTATION

Définition du Plan d'action



La démarche de concertation engagée

Constitution d'un comité de concertation

(habitants, élus, membres du conseil de développement, bailleurs, associations, techniciens)

Elaboration du plan d'action

Comité de concertation n°1

Objectifs :

- Sensibiliser
- Monter en compétence sur le sujet de la gestion des déchets.
- Partager des premières propositions d'actions.

Comité de concertation n°2

Objectif :

- Coconstruire / identifier des propositions opérationnelles pour alimenter le plan d'action

Comité de concertation n°3

Objectif :

- Réinterroger / préciser les propositions d'actions du comité

Plan d'action




Alimente



Les actions proposées par le comité de concertation






Axe n°1 : prévention

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
Réduire les déchets verts  5 à 10 kg	Accompagner la réduction des déchets verts à la parcelle	PLPDMA : gestion autonome <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre des broyeurs à disposition des usagers sur chaque commune de mai à octobre (ou service de broyeur mobile). • Distribuer le broyat aux habitants de la CCPL.
		PLPDMA : gestion autonome <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le mulching.
Favoriser la pratique du compostage pour mieux gérer les biodéchets en proximité.  30 à 35 kg	Favoriser la pratique du compostage individuel	PLPDMA : biodéchets (yc DV) <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la démarche de subvention de composteurs individuels pour les particuliers. • Accompagner, former les habitants à l'utilisation d'un composteur par le biais d'ateliers et en pratiquant « l'aller-vers ». • S'appuyer sur une « mascotte » pour communiquer sur le compostage.
	Permettre à tous les usagers de pratiquer le compostage	PLPDMA : biodéchets (yc DV) <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des usagers 1 composteur collectif par commune voir par quartier. • S'appuyer sur un principe de convention entre les habitants pour la gestion des composteurs. • Accompagner les habitants dans leur gestion des composteurs collectifs, s'appuyer sur un relai : employé communal, « maître composteur », ambassadeur. • Fournir des sacs biodégradables ou bioseaux pour simplifier le tri des biodéchets. • Mettre en place des poulaillers collectifs.
Favoriser le réemploi  2 à 10 kg	Développer des lieux dédiés au réemploi sur le territoire	PLPDMA : réemploi <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une ressourcerie en sortie de déchèterie et en faire bénéficier des publics ciblés (personnes en situation de précarité, jeunes) ou pour tous les publics. • Développer le réseau de ressourcerie en partenariat avec d'autres collectivités. • Mettre en place une brocante permanente sur le territoire (permettre aux habitants de vendre des objets dont ils ne se servent plus pour favoriser le réemploi).
	Inciter à la réparation	PLPDMA : réemploi <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des « repair café » pour inciter à la réparation.





Axe n°1 : prévention


Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
Réduire les déchets verts  5 à 10 kg	Accompagner la réduction des déchets verts à la parcelle	PLPDMA : gestion autonome <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre des broyeurs à disposition des usagers sur chaque commune de mai à octobre (ou service de broyeur mobile). • Distribuer le broyat aux habitants de la CCPL. <div data-bbox="1888 251 2499 358" style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> Impact CCPL à prévoir Solution interne ? Externalisation ? </div>
		PLPDMA : gestion autonome <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le mulching. <div data-bbox="858 365 2542 511" style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> Impact CCPL à prévoir Aide aux habitants sur les broyeurs et tondeuses mulching ? Passage au don du composteur ? Aujourd'hui 15€) Renfort du service prévention déchets </div>
Favoriser la pratique du compostage pour mieux gérer les biodéchets en proximité.  30 à 35 kg	Favoriser la pratique du compostage individuel	PLPDMA : biodéchets (yc DV) <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la démarche de subvention de composteurs individuels pour les particuliers. • Accompagner, former les habitants à l'utilisation d'un composteur par le biais d'ateliers et en pratiquant « l'aller-vers ». • S'appuyer sur une « mascotte » pour communiquer sur le compostage.
	Permettre à tous les usagers de pratiquer le compostage	PLPDMA : biodéchets (yc DV) <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des usagers 1 composteur collectif par commune voir par quartier. • S'appuyer sur un principe de convention entre les habitants pour la gestion des composteurs. • Accompagner les habitants dans leur gestion des composteurs collectifs, s'appuyer sur un relai : employé communal, « maître composteur », ambassadeur. • Fournir des sacs biodégradables ou bioseaux pour simplifier le tri des biodéchets. • Mettre en place des poulaillers collectifs. <div data-bbox="2168 901 2542 1039" style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> Impact CCPL à prévoir Renfort du service animation/prévention </div>
Favoriser le réemploi  2 à 10 kg	Développer des lieux dédiés au réemploi sur le territoire	PLPDMA : réemploi <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une ressourcerie en sortie de déchèterie et en faire bénéficier des publics ciblés (personnes en situation de précarité, jeunes) ou pour tous les publics. • Développer le réseau de ressourcerie en partenariat avec d'autres collectivités. • Mettre en place une brocante permanente sur le territoire (permettre aux habitants de vendre des objets dont ils ne se servent plus pour favoriser le réemploi).
	Inciter à la réparation	PLPDMA : réemploi <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des « repair café » pour inciter à la réparation. <div data-bbox="1791 1275 2326 1428" style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> Impact CCPL à prévoir Mobilisation d'associations comme La Boutique ? </div>









Axe n°1 : prévention

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
Permettre à l'usager de réduire sa quantité de déchets  19 à 45 kg	Promouvoir et accompagner la pratique du « zéro déchet »	PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les ateliers incitant au faire soi-même (produits ménagers, textiles d'hygiène,...). • S'appuyer sur le réseau ESS pour développer le « zéro déchet ».
	Développer l'achat en vrac	PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les commerces locaux pratiquant l'achat en vrac : créer un label « ici, je pratique le vrac ».
		PLPDMA : évitement <u>sur 3 ans</u>	 <ul style="list-style-type: none"> • Subventionner des contenants réutilisables à utiliser dans les commerces locaux et marchés (exemple : lunch box CCPL en consigne). • Développer un système de récompenses pour usagers achetant en vrac dans les commerces du territoire (exemple : carte de fidélité).
	Lutter contre le gaspillage alimentaire	PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux bonnes pratiques dans la cuisine. • Organiser des ateliers « antigaspi ».
	Tendre vers une réduction des plastiques à usage unique	PLPDMA : évitement <u>sur 5 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les acteurs économiques locaux (commerçants et agriculteurs) à pratiquer la consigne du verre - contenants réutilisables.
	OUI PUB	PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la publicité non souhaitée
	Inciter la consommation de produits locaux	PLPDMA : bonne pratique <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les marchés • Développer le réseau de distributeurs automatiques. • Faire des marchés des lieux exemplaires de tri et de réduction des déchets.







Axe n°1 : prévention

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
<p>Permettre à l'utilisateur de réduire sa quantité de déchets</p> <p> 19 à 45 kg</p>	<p>Promouvoir et accompagner la pratique du « zéro déchet »</p>	<p>PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les ateliers incitant au faire soi-même (produits ménagers, textiles d'hygiène,...). • S'appuyer sur le réseau ESS pour développer le « zéro déchet ». <p>Impact CCPL à prévoir Renfort du service animation/prévention</p>
	<p>Développer l'achat en vrac</p>	<p>PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les commerces locaux pratiquant l'achat en vrac : créer un label « ici, je pratique le vrac ».
		<p>PLPDMA : évitement <u>sur 3 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionner des contenants réutilisables à utiliser dans les commerces locaux et marchés (exemple : lunch box CCPL en consigne). • Développer un système de récompenses pour usagers achetant en vrac dans les commerces du territoire (exemple : carte de fidélité). <p>Impact services CCPL à prévoir Renfort animation dvpt éco Achat de boîtes CCPL en consigne ?</p>
	<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux bonnes pratiques dans la cuisine. • Organiser des ateliers « antigaspi ». <p>Impact services CCPL à prévoir Renfort du service animation/prévention</p>
	<p>Tendre vers une réduction des plastiques à usage unique</p>	<p>PLPDMA : évitement <u>sur 5 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les acteurs économiques locaux (commerçants et agriculteurs) à pratiquer la consigne du verre - contenants réutilisables.
	<p>OUI PUB</p>	<p>PLPDMA : évitement <u>sur 2 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la publicité non souhaitée <p>Impact services CCPL à prévoir Renfort animation dvpt éco / Adaptation des aides TPE/PME ? Distribuer sacs craft Zéro déchets ?</p>
	<p>Inciter la consommation de produits locaux</p>	<p>PLPDMA : bonne pratique <u>sur 2 ans</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les marchés • Développer le réseau de distributeurs automatiques. • Faire des marchés des lieux exemplaires de tri et de réduction des déchets.






Axe n°2 : service à l'utilisateur

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
Améliorer le geste de tri  5 à 10 kg	Aider au geste de tri	Service : amélioration <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner de bacs de tri (non-collectés, bac de cuisine) pour faciliter le tri chez soi.
	Sensibiliser au tri	Service : communication <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à distribuer des étiquettes informant sur le geste de tri. Mettre en place un système de suivi de la production de déchets : facturation à blanc, communication incitative.
Faire évoluer la collecte en Porte A Porte  5 à 10 kg	Diminuer la fréquence de collecte des OMR	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Passer à un ramassage des OM toutes les deux semaines. Faire évoluer la taille des bacs. <p> Prendre en compte le critère place : habitat individuel et collectif</p>
Faire évoluer l'Apport Volontaire  25 à 45 kg	Mettre en place des PAV pour les OM	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Définir un cap pour le passage en points d'apport volontaire en y allant progressivement. <p> Rythme de mise en œuvre / Prendre en compte le changement</p>
	Mettre en place des PAV pour les biodéchets	Service : nouvelle collecte <u>sur 2 ans</u>	<p> Intégrer le type d'habitat + : simplifie le geste de tri - : Odeurs</p>
	Améliorer les PAV	Service : amélioration <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité et l'esthétisme des bornes pour les enfants et PMR. Regrouper la localisation des PAV verre et carton.






Axe n°2 : service à l'utilisateur

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons	
Améliorer le geste de tri  5 à 10 kg	Aider au geste de tri	Service : amélioration <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner de bacs de tri (non-collectés, bac de cuisine) pour faciliter le tri chez soi. 	Impact CCPL à prévoir Achats à prévoir ?
	Sensibiliser au tri	Service : communication <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à distribuer des étiquettes informant sur le geste de tri. Mettre en place un système de suivi de la production de déchets : facturation à blanc, communication incitative. 	Impact CCPL à prévoir Acquisition logiciel web multifonction
Faire évoluer la collecte en Porte A Porte  5 à 10 kg	Diminuer la fréquence de collecte des OMR	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Passer à un ramassage des OM toutes les deux semaines. Faire évoluer la taille des bacs. <p> Prendre en compte le critère place : habitat individuel et collectif</p>	Impact CCPL à prévoir Relance du marché de collecte Commande de petits bacs OM
Faire évoluer l'Apport Volontaire  25 à 45 kg	Mettre en place des PAV pour les OM	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Définir un cap pour le passage en points d'apport volontaire en y allant progressivement. <p> Rythme de mise en œuvre / Prendre en compte le changement</p>	Impact CCPL à prévoir Remplacement progressif des PAV verre Brigade nettoyage des PAV ? Mise en place de « pôles Tri » accessibles (1 par BV au départ + communication)
	Mettre en place des PAV pour les biodéchets	Service : nouvelle collecte <u>sur 2 ans</u>	<p> Intégrer le type d'habitat + : simplifie le geste de tri - : Odeurs</p>	
	Améliorer les PAV	Service : amélioration <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité et l'esthétisme des bornes pour les enfants et PMR. Regrouper la localisation des PAV verre et carton. 	

Axe n°2 : service à l'utilisateur

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
Optimiser les déchèteries  20 à 30 kg	Proposer sur le territoire un système de déchèterie itinérante pour les usagers éloignés d'une déchèterie.	Service : nouveau service <u>sur 3 ans</u>	 Coût du service et Gestion
	Valorisation locale	Service : optimisation <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravats, matériau.
	Contrôler l'accès en déchèterie	Service : optimisation <u>sur 3 ans</u>	 Contrôler l'accès en déchèterie à l'aide d'un badge en définissant un nombre défini de passages.
Favoriser la qualité du tri  5 à 10 kg	Contrôler / refuser des bacs	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer la démarche de contrôle des bacs de tri. • Permettre aux rippers de contrôler les bacs de tri. • Sanctionner, refuser les bacs suite à plusieurs actions de prévention.
Expérimenter  ? 5 kg ?	Expérimenter les actions avant une mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble du territoire	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer profit de retour d'expériences. • S'appuyer sur la valeur d'exemple (public et privé).
	Impulser une dynamique collective créateur de liens		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de troc sur le territoire : matériaux et services.







Axe n°2 : service à l'utilisateur

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
Optimiser les déchèteries  20 à 30 kg	Proposer sur le territoire un système de déchèterie itinérante pour les usagers éloignés d'une déchèterie.	Service : nouveau service <u>sur 3 ans</u>	 Coût du service et Gestion
	Valorisation locale	Service : optimisation <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Gravats, matériauthèque.
	Contrôler l'accès en déchèterie	Service : optimisation <u>sur 3 ans</u>	 Contrôler l'accès en déchèterie à l'aide d'un badge en définissant un nombre défini de passages.
Favoriser la qualité du tri  5 à 10 kg	Contrôler / refuser des bacs	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer la démarche de contrôle des bacs de tri. • Permettre aux ripeurs de contrôler les bacs de tri. • Sanctionner, refuser les bacs suite à plusieurs actions de prévention.
Expérimenter  ? 5 kg ?	Expérimenter les actions avant une mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble du territoire	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer profit de retour d'expériences. • S'appuyer sur la valeur d'exemple (public et privé).
	Impulser une dynamique collective créateur de liens		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de troc sur le territoire : matériaux et services.






Impact CCPL à prévoir
 Renfort du service contrôle des bacs
 Equiper les camions de caméras
 Définir niveau de sanctions

Impact CCPL à prévoir
 Valorisation d'une solution de troc numérique existante?

Axe n°3 : tarification

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
<p>Mettre en œuvre une tarification incitative  30 à 80 kg</p>	Facturer les usagers à la levée du bac OMR	Tarification : principe <u>sur 3 ans</u>	 Nombre de levées à définir/enjeu de salubrité
	Payer la part fixe en fonction du volume de son bac OMR	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	 <ul style="list-style-type: none"> Adapter le bac en fonction des besoins du foyer et en intégrant une flexibilité
	Mettre en place un système de bonus/malus		<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux usagers réduisant et favorisant le tri de leurs déchets d'être récompensés.
	Mettre en œuvre la TI de façon progressive	Tarification : mise en œuvre <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une facturation à blanc avant la mise en œuvre opérationnelles de la TI.
	Appliquer un principe de solidarité	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	 <ul style="list-style-type: none"> Appliquer un principe de solidarité pour les personnes devant avoir recours à des protections jetables (personnes incontinentes, familles/assistantes maternelles avec des enfants en bas âge) entraînant des levées supplémentaires, et une taille du bac adaptée).
	Créer une brigade dépôt sauvage	Tarification : suivi <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Créer une brigade lors de la mise en œuvre de la TI pour dissuader les dépôts sauvages. Inventorier les dépôts sauvage avant la TI
	Mettre en place la TI sur les PAV	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Carte pour les PAV OMr  Mise en œuvre /dérive !
<p>Appliquer un système de tarification incitatif en déchèterie</p>	Inclure dans la tarification un nombre de passages en déchèterie	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	 <ul style="list-style-type: none"> limiter le nombre de passages en déchèterie pour maîtriser les coûts et optimiser les flux. <p>Exception à définir ?</p>

Axe n°3 : tarification

Orientations	Actions	Thème et temporalité	Déclinaisons
<p>Mettre en œuvre une tarification incitative</p> <p> 30 à 80 kg</p>	Facturer les usagers à la levée du bac OMR	Tarification : principe <u>sur 3 ans</u>	 Nombre de levées à définir/enjeu de salubrité
	Payer la part fixe en fonction du volume de son bac OMR	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	 <ul style="list-style-type: none"> Adapter le bac en fonction des besoins du foyer et en intégrant une flexibilité <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block; color: red;"> Impact services CCPL à prévoir Commande de petits bacs OM </div>
	Mettre en place un système de bonus/malus		<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux usagers réduisant et favorisant le tri de leurs déchets d'être récompensés.
	Mettre en œuvre la TI de façon progressive	Tarification : mise en œuvre <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une facturation à blanc avant la mise en œuvre opérationnelles de la TI.
	Appliquer un principe de solidarité	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	 <ul style="list-style-type: none"> Appliquer un principe de solidarité pour les personnes devant avoir recours à des protections jetables (personnes incontinentes, familles/assistantes maternelles avec des enfants en bas âge) entraînant des levées supplémentaires, et une taille du bac adaptée).
	Créer une brigade dépôt sauvage	Tarification : suivi <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Créer une brigade lors de la mise en œuvre de la TI pour dissuader les dépôts sauvages. Inventorier les dépôts sauvage avant la TI
	Mettre en place la TI sur les PAV	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> Carte pour les PAV OMr  Mise en œuvre /dérive !
<p>Appliquer un système de tarification incitatif en déchèterie</p>	Inclure dans la tarification un nombre de passages en déchèterie	Tarification : modalités <u>sur 3 ans</u>	<ul style="list-style-type: none"> limiter le nombre de passages en déchèterie pour maîtriser les coûts et optimiser les flux. <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block; color: red;"> Impact CCPL à prévoir Renfort du service prévention déchets pour intervention dépôts sauvages et nettoyage autour des PAV ? </div>  Exception à définir ?

Axe transversal : communication 10 à 20 kg

Axe	Actions de communication	Thème et temporalité
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les usagers à changer leurs comportements d'achat : diffuser des fiches bonnes pratiques. • Mener des actions de sensibilisation dans les entreprises et les écoles. • Mobiliser les bailleurs sociaux. • Mettre en place, poursuivre les actions de sensibilisation sur les marchés (aller-vers). • Organiser des ateliers retours d'expérience. • Diffuser un calendrier des bonnes actions à réaliser chez soi (avec un focus thématique par mois). • Mobiliser des supports ludiques : pièce de théâtre, dessin animé, jeu éducatif, ateliers, apéro déchets. 	PLPDMA : communication <u>Sur 2 ans</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les chiffres de réduction de déchets par mois et par habitant suite à la mise en place de la nouvelle stratégie déchet. 	Service : transparence <u>Sur 3 ans</u>
Service à l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur la localisation des conteneurs. • Sensibiliser dans les écoles. • Apporter des solutions aux situations du quotidien (exemple: les gestes de tri dans sa cuisine). • S'appuyer sur les conseils municipaux des communes. • Prendre en compte les réalités de tous les publics. 	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une information régulière sur des éléments factuels : visuels, messages impactants. 	Service : transparence <u>Sur 3 ans</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les messages à diffuser : « la clé d'entrée finance est essentielle. » 	Service : transparence <u>Sur 2 ans</u>
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur la tarification incitative : le pourquoi, ses enjeux, les coûts. • Mettre en place une « communication incitative » avant la mise en œuvre effective de la TI. 	TI : mise en place <u>Sur 3 ans</u>

Axe transversal : communication 10 à 20 kg

Axe	Actions de communication	Thème et temporalité	
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les usagers à changer leurs comportements d'achat : diffuser des fiches bonnes pratiques. • Mener des actions de sensibilisation dans les entreprises et les écoles. • Mobiliser les bailleurs sociaux. • Mettre en place, poursuivre les actions de sensibilisation sur les marchés (aller-vers). • Organiser des ateliers retours d'expérience. • Diffuser un calendrier des bonnes actions à réaliser chez soi (avec un focus thématique par mois). • Mobiliser des supports ludiques : pièce de théâtre, dessin animé, jeu éducatif, ateliers, apéro déchets. 	PLPDMA : communication <u>Sur 2 ans</u>	<p>Impact CCPL à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> Renfort du service animation/prévention Création nouveaux supports de communication Ambassadeurs habitants ZD/ZP Acquisition logiciel web habitant
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les chiffres de réduction de déchets par mois et par habitant suite à la mise en place de la nouvelle stratégie déchet. 	Service : transparence <u>Sur 3 ans</u>	
Service à l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur la localisation des conteneurs. • Sensibiliser dans les écoles. • Apporter des solutions aux situations du quotidien (exemple: les gestes de tri dans sa cuisine). • S'appuyer sur les conseils municipaux des communes. • Prendre en compte les réalités de tous les publics. 	Service : optimisation <u>sur 2 ans</u>	<p>Impact CCPL à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticiper un plan de communication dès fin 2023 sur la trajectoire et les étapes
	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une information régulière sur des éléments factuels : visuels, messages impactants. 	Service : transparence <u>Sur 3 ans</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les messages à diffuser : « la clé d'entrée finance est essentielle. » 	Service : transparence <u>Sur 2 ans</u>	
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur la tarification incitative : le pourquoi, ses enjeux, les coûts. • Mettre en place une « communication incitative » avant la mise en œuvre effective de la TI. 	TI : mise en place <u>Sur 3 ans</u>	

La parole du comité

- **« Pourquoi attendre 10 ans, il faut y aller au plus vite. »**
- **« Il faut revenir vers nous après la mise en œuvre. »**
- **« C'est innovant ! On a envie d'être innovant ! »**
- **« Attention à l'apport volontaire, il ne faut pas que cela déresponsabilise et incite à moins bien trier ! »**
- **« Nous devons fixer un cap pour les prochaines évolutions. »**
- **« Au point où on en est, il faut aller jusqu'au bout ! »**
- **« Il faut refaire vivre le déchet et le remettre dans le cycle ! »**
- **« En 2024, aura-t-on encore besoin de la poubelle noire ? »**



Et pour y arriver

- **Adapter les supports de communication pour toucher tous les habitants.**
- **Offrir des messages positifs, ne pas culpabiliser**
- **Aller vers le citoyen en privilégiant le contact humain.**
- **Expliquer comment y arriver !**
- **Informé, accompagner, expliquer...sensibiliser...pour permettre une appropriation**



Les SUITES



3- Quelques éléments de planning

